



Congés : NOTE – PE DRH_2014_3_Planification Congés payés 2014 /2015

La note régionale sur les congés prévoit que le prévisionnel des congés d'été soit remonté par chaque agence aux ressources humaines au plus tard au 1^{er} mars de l'année en cours pour diffusion aux représentants du personnel lors de la séance DP suivante.

Un collègue a donné son prévisionnel en février, a eu l'accord par mail dans un premier temps mais pour raison maladie, n'a pu le saisir dans horoquartz. A son retour soit fin avril, il s'est vu refuser une semaine de congé pour raison de service.

Ce collègue nous a sollicités et nous avons donc soulevé ce problème lors de la réunion de DP. Le collègue a eu gain de cause, le DAPE étant revenu sur sa décision première.

Moralité : N'hésitez pas à nous contacter lorsque vous estimez être victime d'une décision injustifiée relative à la prise de congés.

Médecine de prévention en Côte d'Or

Depuis la fusion, soit décembre 2008, le SNU interpelle régulièrement l'établissement sur l'absence de médecine de prévention pour les agents publics de Côte d'Or. La loi stipule que les agents doivent être vus à minima tous les 5 ans par un médecin de prévention afin de vérifier leur aptitude à exercer l'emploi.

Dans un premier temps, relativement long, l'établissement nous a informés que Pôle Emploi Bourgogne était en négociations pour remédier au problème, négociations qui n'ont pas abouti à ce jour. En mode dégradé, il est prévu que les agents qui en font la demande peuvent être reçus par le médecin du travail mais aux dires de certains collègues qui en ont fait la demande, cela ne fonctionne pas.

En réunion, il nous a été dit que Pôle Emploi Bourgogne avait enfin saisi le médecin inspecteur et qu'il avait bon espoir que la situation se règle dans les prochains jours, mois.

Il s'est donc passé presque 6 ans pour une telle initiative. Pourtant, certains agents publics sont sans visite depuis plus longtemps même si l'établissement nous annonce très peu d'agents hors cadre réglementaire.

Sondage : Agents publics de Côte d'Or, pouvez-vous nous faire remonter votre sentiment sur la question ? A quand remonte votre dernière visite auprès du médecin de prévention ?

EPA : la campagne 2014 se met progressivement en place.

Dans le cadre de l'Entretien Professionnel Annuel, vous êtes amenés à faire remonter vos besoins, vos souhaits de formation. Que se passe-t-il ensuite ?

Sachez le, vos souhaits sont/ peuvent être remontés par votre N+1 lors de la revue de performance qui a lieu tous les trimestres.

Suite à la campagne EPA, le service ressources humaines procède à une extraction des besoins et la met en corrélation avec le plan de formation. Si les besoins ne rentrent pas dans ce cadre, sachez le, il sera difficile que l'établissement y donne une suite favorable.

Moralité : Armez-vous de patience !

Vos contacts :

Elus DP :

mahir.atay@pole-emploi.fr

f.chambarlhac@pole-emploi.fr

sophie.euvrard@pole-emploi.fr

patrice.matri@pole-emploi.fr

christelle.mosconi@pole-emploi.fr

patricia.puzenat@pole-emploi.fr